# Conférence de consensus : l'examen psychologique et l'utilisation des mesures en psychologie de l'enfant

A. LÉVY\*, S. MISSLER\*

\* École de Psychologues Praticiens, pour un groupe de jeunes professionnels et étudiants.

A.N.A.E. a tenu ses lecteurs au courant de l'organisation de la première Conférence de consensus en psychologie dans ses colonnes (A.N.A.E. n° 106, pp. 79-82) et sur son blog (L'Examen psychologique et l'utilisation des mesures en psychologie de l'enfant, 25-26 juin 2010). Hautement concernés par la teneur des débats, nous avons tenu à assurer jusqu'au bout l'information auprès de nos lecteurs. Nous n'avons cependant pas fait le choix de confier la rédaction du compte-rendu de ces journées à des psychologues exercés et émérites (ce qui eût été attendu). Tout au contraire, par esprit d'aventure et surtout pour être en adéquation avec notre volonté d'encouragement aux jeunes chercheurs, A.N.A.E. a fait appel à une petite équipe d'étudiants en fin de cursus ou de diplômés récents, ayant la fraîcheur nécessaire et l'enthousiasme entraînant qui leur permettraient de mieux communiquer avec notre audience de lecteurs en quête de perfectionnement continu.

Voici donc leurs impressions, réflexions et synthèses : que tous soient ici remerciés !

### **INTRODUCTION**

Avant de parler science, considérations théoriques et recommandations professionnelles, peut-être conviendraitil d'évoquer, en général, les lieux qui ont favorisé les mises en perspective et l'atmosphère particulière qui a enveloppé les débats.

Espace des Cordeliers, à Paris, en face de la très ancienne École de Médecine, dans la rue du même nom : tout un pan de l'histoire culturelle de la France s'est déroulé dans l'enceinte de ces murs récemment rénovés. Des révolutionnaires enflammés y ont succédé à des moines pieux, modestes, mais combatifs, dont la robe se fermait par une corde. D'où leur nom de Cordeliers, accordé par un roi. Deux conceptions du monde et de la vie humaine se sont affirmées là, à des siècles de distance, le temps parvenant peut-être à faire chanter à l'unisson ceux qui défendaient des positions en apparence opposées. Le très riche passé de cet espace a-t-il eu pour effet de moduler les communications entre psychologues, qui s'y sont déroulées les 25 et 26 juin ?

Ces échanges ont rassemblé, de façon innovante, un remarquable échantillon de la profession : 400 praticiens, étudiants, chercheurs et universitaires s'étaient donné rendez-vous pour le colloque ouvrant la première Conférence de consensus en psychologie. Elle portait sur le thème – historiquement très délicat et polémique en France – de l'utilisation des mesures dans l'examen psychologique avec l'enfant. Les six groupes d'experts¹ travaillant chacun sur une question ont, pendant deux jours, présenté leurs conclusions à un jury² composé pour moitié de figures reconnues de l'examen psychologique et pour l'autre de représentants de professions ou d'instances concernées.

En réaction aux conférences des experts, les questions du jury et les interventions de la salle ont engendré près de six heures de débats autour des problématiques essentielles de l'examen psychologique avec l'enfant. S'enrichissant encore de nouveaux éléments, cette dynamique collective a accumulé depuis janvier 2008 un matériel de travail théorico-clinique considérable, permettant l'analyse et la synthèse de connaissances inédites, selon le processus décrit récemment par *A.N.A.E.* (n° 106, Vannetzel et Voyazopoulos, 2010). Cet ensemble de données, accompagné des recommandations du jury, très attendues par les praticiens comme par les universitaires, sera accessible sur les sites internet des organisateurs<sup>3</sup>.

Par ailleurs, les éditions Dunod prévoient de publier prochainement un ouvrage remarquablement complet sur les apports de cette expertise : il comportera non seulement les textes produits par les soixante experts mais aussi de nombreux additifs, analyses et commentaires.

Nous reportons ici l'essentiel de ce qui s'est dégagé de chaque conférence en fonction des axes de réflexion préétablis, mais n'insisterons pas sur la teneur des débats et la subtilité des contenus, qui feront l'objet d'articles prévus par d'autres médias.

## GROUPE 1 : DÉFINITION ET CADRE CLINIQUE DE L'EXAMEN PSYCHOLOGIQUE

Le groupe d'experts s'est attaché à décrire la genèse et le développement de l'examen psychologique, héritier de la psychologie « scientifique » du XIX<sup>e</sup> siècle. Enrichi, par la suite, des apports de la psychanalyse, des différentes théories de l'intelligence et, aujourd'hui, des neurosciences cognitives, l'examen psychologique a toujours été à la croisée de débats politiques et d'affrontements idéologiques. Ces derniers sont essentiellement liés aux antagonismes sur lesquels reposent les différents paradigmes théoriques. Selon les experts, le positionnement éthique éclairé de chacun pourrait limiter ces dérives. Ils appellent à la pleine responsabilité du praticien quant à la pertinence de chaque examen psychologique, au choix de la méthode et des outils utilisés. Une position plus remarquable qu'il n'y paraît dans ces temps où certains voudraient utiliser les psychologues comme des techniciens « aux ordres ».

Les auteurs empruntent à Sanglade-Andronikof et Verdier-Gibello la définition de l'examen psychologique : « L'examen psychologique de l'enfant est une situation relationnelle au cours de laquelle un spécialiste applique des connaissances théoriques et des méthodes psychologiques à la compréhension dynamique d'un enfant présentant des difficultés à un moment donné de son évolution [...] ». Il vise la compréhension globale du fonctionnement psychique du sujet en développement. Son aboutissement réside dans le diagnostic psychologique, présenté comme la pierre angulaire du parcours de soin, nettement différencié du diagnostic psychiatrique.

Les auteurs rappellent les nécessités déontologiques de cet exercice (code de déontologie) et se positionnent théoriquement en faveur de la métapsychologie freudienne (orientation partagée par la plupart des experts du groupe). Ils soulignent, néanmoins, la nécessité de maîtriser les autres grands modèles de référence (développementaux, empiriques, cognitifs), malgré les difficultés que pose parfois la compatibilité interthéorique. La perspective « intégrative » décrite par de nombreux auteurs est ainsi présentée et mise en discussion ; elle permettrait une habile, pragmatique, mais délicate, (ré)conciliation des différentes approches, tenant compte de l'économie des enjeux conscients et inconscients inhérents à toute rencontre.

<sup>1.</sup> Voir la composition en fin de texte.

<sup>2.</sup> Présidé par Jacques Grégoire, Past-president de l'International Test Commission, professeur de psychologie et vice-recteur de l'Université de Louvain-La-Neuve, Belgique ; voir la composition du jury en fin de texte.

<sup>3.</sup> FFPP, AFPEN, SFP, ACOPF, copromoteurs audacieux de la démarche.

Les conclusions du groupe recommandent une adaptation personnalisée de tout examen en fonction des spécificités de chaque demande. Les investigations ne se résument donc pas à l'application systématique et récurrente d'un protocole prédéfini.

En d'autres termes, l'examen psychologique impliquerait une approche « sur mesure » plutôt que « prêt-à-porter ».

## GROUPE 2 : PERTINENCE ET NÉCESSITÉ DE L'EXAMEN PSYCHOLOGIQUE

### Nécessités de l'examen psychologique

Les auteurs distinguent deux types de nécessité commandant la mise en œuvre d'un examen psychologique :

- une nécessité interne (du côté du patient),
- une nécessité externe (sociétale, législative ou institutionnelle)

#### La nécessité interne

Elle concerne le patient en souffrance et/ou en panne dans son développement; l'examen psychologique apparaît alors indispensable s'il s'agit de comprendre (en l'occurrence via les tests et leurs assises théoriques) les mécanismes conflictuels ou pathologiques en jeu.

### La nécessité externe

Elle renvoie à des exigences législatives ou médicosociales ; elle permet le respect ou l'application de principes citoyens ou humanistes fondamentaux comme la Charte des droits de l'enfant (1959), la Convention Internationale des droits de l'enfant (1989) ou encore, plus récemment, la loi de février 2005-102 (relative aux MDPH).

### Pertinence de l'examen psychologique

Selon les experts, la pertinence de l'examen psychologique réside non pas dans les résultats bruts dégagés par le travail psychométrique, mais dans l'interprétation qui en est faite. L'examen psychologique trouverait une pertinence en tant qu'acte unique, spécifique, coconstruit dans la rencontre entre le psychologue et son patient.

Cette expertise professionnelle ne connaîtrait pas d'équivalent dans le champ de la santé infantile, notamment en raison des très nombreux domaines qu'elle recouvre (anamnestiques, environnementaux, familiaux, culturels, cognitifs, affectifs, moteurs, etc.).

Les experts présentent donc l'examen psychologique comme un instrument identitaire de tous les psychologues, qu'il convient de promouvoir scientifiquement et légalement. La rigueur méthodologique dans la conduite de l'évaluation clinique apparaît comme un gage de sa pertinence et comme une preuve de sa nécessité.

La confrontation des savoirs expérimentaux issus de la recherche avec les expériences de terrain est fortement recommandée.

## GROUPE 3 : VALIDITÉ DES MODÈLES ET DES OUTILS DE L'EXAMEN PSYCHOLOGIQUE

### Qu'est-ce que la validité ?

Au-delà de l'acception fréquemment évoquée - et quelque peu réductrice - selon laquelle un test est valide s'il mesure bien ce qu'il est censé mesurer, les experts en charge de cette question se sont efforcés de dépasser la traditionnelle centration sur la validité du matériel. Ils ont préféré étudier les questions de validité sous l'angle de l'interprétation et de l'utilisation des mesures, ce qui les a conduits à exposer les différents types possibles : validité prédictive, de contenu, de construit, etc.

Cette problématique s'est trouvée également abordée sous l'angle de la dynamique évolutive des modèles théoriques et des outils psychométriques.

Ainsi les auteurs montrent-ils comment les concepteurs des échelles de Wechsler intègrent les avancées théoriques dans la structure même du WISC. De manière parallèle pour le domaine de la personnalité, la validité du Rorschach est étudiée selon deux modèles d'utilisation possibles (modèle Exner vs modèle psychanalytique). Ces deux outils (WISC et Rorschach), ainsi que la RCADS (échelle d'anxiété) font aussi l'objet d'analyses sous l'angle de la validité de l'interprétation et de l'utilisation des mesures qu'ils permettent d'effectuer.

Par souci de cohérence, il est recommandé au psychologue de se référer au modèle théorique le plus pertinent pour éclairer la situation du sujet examiné.

Dans la mesure du possible, le professionnel utilisera les outils correspondant à l'orientation théorique choisie et interprétera les résultats du test à la lumière de cette même logique théorique.

Deux vignettes cliniques illustrent de façon concrète les implications pratiques de ces considérations souvent très complexes et, en cela, représentatives du cheminement ardu qui est celui suivi par certains pionniers hardis. Ces implications ne ressemblent en rien à l'idée stéréotypée qu'en a parfois le public.

## GROUPE 4 : COMPÉTENCES DU PSYCHOLOGUE ET LIMITES DE L'ÉVALUATION EN PSYCHOLOGIE

Après avoir constaté le peu de littérature spécialisée en langue française consacrée à la question des compétences professionnelles, les experts attachés à cette délicate problématique ont pris le parti de se reporter à des éléments de terrain (enquête sur de petits échantillons). Leur documentation leur permet de présenter un aperçu critique de la question des compétences du psychologue en matière d'examen psychologique. Celle-ci apparaît principalement dépendante de l'efficacité de la formation du praticien. Elle doit être à la fois théorique (via l'université) et pratique (acquise sur les lieux de stages).

Les résultats de cette enquête mettent en évidence une très forte hétérogénéité des contenus et des méthodes d'enseignement à l'université. Les lieux de stage, de même, présentent de très grandes différences dans l'accompagnement des étudiants en matière d'examen psychologique. Le dialogue entre l'université et le terrain devrait pouvoir apaiser certaines discordances. Il apparaît, malheureusement, dans la majorité des cas, inexistant ou conflictuel. Un décret censé régler ces difficultés d'organisation a, certes, le mérite d'exister mais certaines obscurités de sa rédaction rendent son application difficile.

Les experts du groupe appellent à une meilleure collaboration entre les lieux de formation pratique et les universités. De tels échanges favoriseraient une évaluation plus juste des compétences des jeunes diplômés et donc une orientation plus fine des futurs psychologues. Une certification à l'échelle européenne et un allongement de la durée de la formation initiale seraient également les bienvenus.

### GROUPE 5 : LA COMMUNICATION DES RÉSULTATS D'UN EXAMEN PSYCHOLOGIQUE

Après avoir montré que la littérature sur ce thème était relativement rare, le groupe d'experts a estimé indispensable de produire un état des lieux sur la question. Les auteurs ont donc mené une enquête auprès de psychologues, de prescripteurs institutionnels, et de familles ayant eu recours à un examen psychologique pour un de leurs enfants.

L'enquête auprès de psychologues est articulée autour de trois questions principales : pourquoi communiquer ? Quels éléments communiquer ? Comment communiquer ?

La question de la transmission du QI a été traitée avec une attention particulière mais apparaît comme un problème non résolu. La « publication » de chiffres, même sous forme d'intervalles de confiance, accompagnée de précautions interprétatives, reste dépendante du cas par cas.

Que la communication des résultats soit orale et/ou écrite, les experts s'accordent pour insister sur la responsabilité du praticien dans cette tâche. Elle ne saurait, en aucune façon, incomber à un autre professionnel de santé, même si les partenaires soignants partagent la confidentialité des informations.

En ce qui concerne les écrits du psychologue, l'examen ne devrait donner lieu qu'à un seul compte rendu répondant à la demande initiale du patient ou de son entourage. Cet écrit renseignera sur le contexte, les outils et le déroulement de la passation et ne délivrera d'informations que sur l'enfant.

Le destinataire et la nature de la demande y seront précisés et les résultats de la passation devront nécessairement être accompagnés des commentaires du psychologue (interprétations et explications), exprimés dans un langage épargné – autant que possible – par le jargon scientifique.

Il s'agira donc d'un « portrait psychologique » accessible pour la famille, le moins stigmatisant possible, soulignant autant les aspects positifs que les sources de faiblesse. La transmission de cet ensemble à des tiers n'est déontologiquement et techniquement possible qu'après communication à l'intéressé et accord de ce dernier.

L'ensemble de ce travail d'expertise devrait faire l'objet d'un guide de recommandations législatives. Cet aspect n'est malheureusement pas encore suffisamment concret.

# GROUPE 6 : ASPECTS INTERCULTURELS DE L'EXAMEN PSYCHOLOGIQUE DE L'ENFANT

Avant d'envisager toute considération technique, les auteurs rappellent que les tests sont les produits d'une histoire et d'une culture particulières dont les fondements occidentaux n'apparaissent ni universels, ni exportables sans d'importantes précautions.

Constitué de quatre parties, le rapport du groupe 6 définit tout d'abord les notions de culture et d'interculturel selon le référentiel épistémologique constructiviste en distinguant les visions relativiste et universaliste.

Un examen peut-il être valide alors qu'il comporte d'inévitables tendances à l'ethnocentrisme au détriment de l'image « vraie » des caractéristiques psychologiques de l'enfant ? L'influence de l'environnement socioculturel sur le développement cognitif est désormais bien établie, mais ce phénomène exclut-il toute possibilité d'évaluation ?

Ce n'est certes pas l'avis des experts qui confèrent un rôle fondamental au psychologue. Ils l'encouragent donc à développer, dès la formation universitaire, une sensibilité à l'altérité culturelle (effort d'acculturation) grâce à laquelle il saura relativiser ses conceptions. Dans cette perspective, le psychologue cherchera à comprendre les enjeux sociopolitiques de l'appartenance culturelle de l'enfant, à identifier le degré d'acculturation et la qualité du bilinguisme et fera, si nécessaire, appel à un médiateur pour privilégier la langue maternelle du sujet observé. Les résultats de l'examen seront contextualisés et interprétés selon un système de modélisation du développement affectif, cognitif et social qui ne hiérarchisera pas les différences culturelles repérables dans les performances. La procédure dynamique « test-apprentissage-retest » est recommandée lorsque les résultats à une évaluation classique apparaissent faibles. Enfin, les éditeurs de tests sont également invités à développer dans les manuels les études sur les biais, étalonnages, adaptations et traductions.

### **OUVERTURE**

En deux jours, quelle extraordinaire moisson de faits et de réflexions! Quelle remarquable introduction à la façon dont on conçoit la psychologie, à ce qu'elle est, en fait, et aussi, surtout, à ce qu'elle devrait représenter, peut-être à ce qu'elle pourrait accomplir... On a entendu, pendant deux jours, les échos de certaines exégèses comme de discours enflammés qui avaient, plusieurs siècles auparavant, retenti dans ces salles. De telles réminiscences ne sont peut-être pas seulement dues au hasard...

#### COMPOSITION DU JURY

Président : Jacques Grégoire

Collège des psychologues

Hervé Bénony, professeur de psychologie, Université de Bourgogne Bernadette Céleste, maître de conférences en psychologie, directrice de l'INS-HEA

Anne-Marie Dickelé, membre du CCNE, Comité consultatif national d'éthique

Anne Frichet, directrice du COPES

Jacques Lautrey, professeur émérite de psychologie, Université Paris-Descartes

**Even Loarer**, professeur de psychologie, INETOP-CNAM **Sylvie Mansour**, assistante Agence française de développement, Palestine

**François Marty**, professeur de psychologie, Université Paris-Descartes, psychanalyste, comité de rédaction Journal des psychologues

Roger Perron, directeur de recherches honoraires au CNRS, psychanalyste

Mireille Simon, consultante internationale en psychologie appliquée Serge Sultan, professeur de psychologie, Université Paris-Descartes Catherine Tourette, professeur émérite, Université de Poitiers Marie-Luce Verdier-Gibello, psychologue, psychothérapeute

Collège des disciplines associées, des institutions et de la société civile

Stéphane Ambry, avocat d'enfants, Cour d'appel de Bordeaux Caroline Barbier, directrice MDPH Gers 32, association des directeurs des MDPH

**Jean-Yves Barreyre**, sociologue, anthropologue, directeur CREAI IDF

Nicole Catheline, pédopsychiatre, vice-présidente Conseil scientifique SFPEADA

Valérie Czarny, membre du CA de la FCPE

Paul Durning, ex-directeur de l'ONED, professeur sciences de l'éducation, Université Paris-Nanterre

Édouard Gentaz, méthodologiste CNRS, Université de Grenoble Rémy Guilleux, président département Éducation-Jeunesse de l'UNAF

Xavier Lameyre, magistrat, TGI de Créteil

Anne Marcelet, présidente de l'ANPEIP

Jean-François Marmion, journaliste sciences humaines

Marie-Claude Romano, médecin de santé scolaire, secrétaire générale de l'AFPPSU

Bruno Suchaut, sociologue, directeur de l'IREDU, CNRS

### Axes de travail et constitution des groupes d'experts

# Groupe 1. Définition et cadre clinique de l'examen psychologique de l'enfant et de l'adolescent

Responsables: Jean-Yves Chagnon et Corinne Bernardeau Experts: Christine Arbisio, Joël Croas, Odile Hertzler, Annick Ohayon, Catherine Weismann-Arcache

# Groupe 2. Pertinence et nécessité de l'examen psychologique de l'enfant et de l'adolescent

Responsable: François Gaillard

Experts: Monique Colasse, Catherine Guilhard, Renaud Michel

# Groupe 3. Validité des modèles et des outils de l'examen psychologique

Responsables: Pierre-Yves Gilles et Jacques Juhel Experts: Martine Bouvard, Thierry Boy, Damien Fouques, Philippe Guimard, Stéphane Jacob, Raphaëlle Milkovitch, Paulette Rozencwajg, Eric Thiébaut, Louis-Charles Vannier

# Groupe 4. Compétences du psychologue et limites de l'évaluation en psychologie

Responsables : Pascal Mallet et Claire Meljac

Experts: Fabienne Camilli, Olivier Halimi, Adrienne Lerner, Françoise Parot, René Pry, Chantal Zaouche Gaudron

# Groupe 5. La communication des résultats d'un examen psychologique

Responsables: Anne Andronikof et Georges Cognet

Experts: Françoise de Barbot, Isabelle Bonnet, Christian Cottenceau, Catherine Guillemont, Claire Leconte, Charlotte Mayer, Serge Portalier

## Groupe 6. Aspects interculturels de l'examen psychologique de l'enfant

Responsables: Bertrand Troadec et Roland-Ramzy Geadah Experts: Ahmed Omar Touhami Ahami, Elaine Costa-Fernandez, Catherine Le Du, Claude Mesmin, Marie-Rose Moro, Karinne Petchy, Hélène Romano, Pierre Vrignaud